



Problème inondations appart et déclaratons

Par **dominique29**, le **14/01/2015 à 13:21**

bonjour
je suis locataire en immeuble.
Selon un expert en recherche de fuite, qui est passé chez moi, une fuite au niveau des joints de mon chauffe-eau aurait endommagé le plafond du voisin de dessous.
Je très surpris et même peu confiant, car au départ il disait qu'il n'y avait rien,
je ne n'ai pas vu pas vu d'eau couler, mais mes murs sont très très humides.
je me pose les questions suivantes :
Est-ce à moi ou au propriétaire de faire la déclaration de sinistre ?
Qui va payer la recherche de fuite ?
Qui va payer le changement des joints ?
Merci de me lire et de me répondre si vous avez des infos, pour que je puisse sortir de cette situation

Par **Lag0**, le **14/01/2015 à 13:27**

Bonjour,
S'il s'agit d'un simple changement de joints, c'est au locataire de payer.

Par **dominique29**, le **14/01/2015 à 17:12**

Merci Lag0 pour votre réponse.
En fait il va falloir qu'il refasse le plafond chez le voisin du dessous, et le bas du mur chez moi qui est moisi.

Par **moisse**, le **15/01/2015 à 08:41**

Bonjour,
[citation]je me pose les questions suivantes :
[citation]Question inutile, vous DEVEZ faire une déclaration et ouvrir un dossier sinistre de toute urgence auprès de votre assureur.
Je suis un peu étonné de cette fuite au niveau des joints de ce chauffe-eau.
En effet il n'existe qu'un seul joint propre au ballon, entre le corps et la résistance chauffante. Une fuite à ce niveau fait tomber l'eau sur la commande électrique avec effet direct sur le disjoncteur.
Reste après les joints sur la robinetterie, mais là encore rien n'est invisible.
Le seul chauffe-eau que j'ai vu se comporter comme le vôtre a fini par exploser car en fait le couvercle devenu fuyard laisser échapper de la vapeur et de l'eau chaude.

Par **Lag0**, le **15/01/2015 à 09:47**

Rien ne dit, il me semble, que ce chauffe-eau soit un cumulus électrique...

Par **dominique29**, le **15/01/2015 à 12:16**

bonjour,
merci de nouveau pour vos précisions.
Il s'agit bien d'un cumulus électrique.
les joints sont sous le chauffe eau : arrivée eau froide et départ eau chaude. Ils disent que l'eau aurait coulé entre la gaine et le tube à eau proprement dit, mais je ne jamais eut d'eau sous le chauffe-eau électrique, c'est pour cela que je suis surpris.

Par **dominique29**, le **18/01/2015 à 17:25**

rebonjour
Quand est il du délai
Est ce grave si nous n'avons pas encore fait de déclaration même si le papier du plombier qui dit blanc mais écrit noir date d'avant Noël donc j'ai pris tout ce temps pour essayer de me renseigner. En fait ce plombier a dit qu'il n'y avait pas de fuite chez moi même si grosse humidité, puis 15 jours après il a écrit le contraire.
Merci et bonne journée